



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le 24 MAI 2011

Direction de la coordination et de la
performance de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par Sylvie RESTENCOURT

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

LE PREFET
de la Région Haute-Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime

La commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime réunie le 20 mai 2011, sous la présidence de M. Pierre LARREY, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné le dossier n° 2011- 06 concernant une demande d'extension de la galerie marchande du centre LECLERC TECHNOPOLE de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY portant la surface de vente à 1453 m2 - Avenue de la Mare aux Daims (76800).

VU :

- Le code de commerce ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
- Le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- L'arrêté préfectoral du 05 octobre 2010 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées ;
- L'arrêté préfectoral n° 10-77 du 8 novembre 2010 donnant délégation à Monsieur Pierre LARREY, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de Seine-Maritime ;
- La demande, enregistrée le 31 mars 2011, présentée par la société SCI LECAR dont le siège social est Avenue de la Mare aux Daims – 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY, agissant en tant que propriétaire de l'ensemble immobilier, et visant à une demande d'extension de la galerie marchande du centre Leclerc Technopole de Saint- Etienne-du-Rouvray portant la surface de vente totale de ladite galerie à 1453 m2 - Avenue de la Mare aux Daims 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY ;
- L'arrêté préfectoral du 11 avril 2011, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 20 mai 2011 pour l'examen de la

demande susvisée ;

- Le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Sabine VAUTIER, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

CONSIDERANT

- que la société SCI LECAR, a sollicité l'autorisation d'étendre la galerie marchande du Centre Leclerc de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour obtenir une surface globale de vente de 1453 m² ;
- que le projet répond à la demande des consommateurs locaux en diversifiant l'offre ;
- que l'impact sur le flux de circulation généré par le projet sera restreint ;
- que le site du projet est desservi par les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle ;
- que le projet prévoit des mesures en faveur du développement durable (gestion des eaux pluviales, chauffage, éclairage basse consommation, murs végétalisés ...) ;
- que le projet vise l'objectif d'une Haute Qualité Environnementale ;

DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité (7 oui sur un total de 7 votants)

Ont voté favorablement :

- Mme Francine GOYER, représentant le Maire de Saint Etienne du Rouvray,
- Mme Françoise GUILLOTIN, représentant le Président de la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberhe,
- M. Jean PROUIN, représentant la Maire de Rouen,
- M. Jean-Pierre DARDANNE, représentant le Maire de Sotteville lès Rouen,
- Mme Evelyne FOREST, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire,
- Mme Frédérique THAFOURNEL, personnalité qualifiée en matière de consommation,
- M. Philippe SCHAPMAN, personnalité qualifiée en matière de développement durable.

Était excusé : _____

- M. le Président du Conseil Général de Seine-Maritime

En conséquence, la Société SCI LECAR, dont le siège social est Avenue de la Mare aux Daims – 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY, est autorisée à étendre de 959 m² la surface de vente de la galerie marchande du Centre Leclerc Technopole de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (76800) - Avenue de la Mare aux Daims, pour atteindre une surface globale de vente de 1453 m².

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint



Pierre LARREY